



ARRETE n°2025-0005SH

DE NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES « PISCINE »

Communauté de communes du Pays Rhénan
Maison du Pays Rhénan
1 A route de Herrlisheim 67410 Drusenheim
03 88 06 74 30 contact@cc-paysrhenan.fr
www.cc-paysrhenan.fr

Le Président,

VU l'arrêté du 12 mai 214 instituant une régie de recettes « piscine » ;

VU l'avis conforme émis par le comptable public assignataire du 30 juin 2025 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 30 juin 2025 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Mme Lou-Anne SCHUBNEL est nommée mandataire de la régie de recettes de la piscine intercommunale, pour le compte et sous la responsabilité de la régisseuse Mme Thérèse DAL DIN, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Et ce pour la période du 14 juillet 31 août 2025.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal ;

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice interministérielle n°06-031-AB-M du 21 avril 2006.

Fait à Drusenheim, le 30 juin 2025

Hubert HOFFMANN

Thérèse DAL DIN

Lou-Anne SCHUBNEL

Par suppléance
Le 1^{er} Vice-président


Régisseur titulaire


Mandataire

